

## **Sénégal : le fils Wade doit justifier de plus d'un milliard d'euros d'avoirs**

Le fils et ex-ministre de l'ancien président sénégalais Abdoulaye Wade, Karim, a été « *mis en demeure* » vendredi 15 mars par une Cour de répression de l'enrichissement illicite de justifier d'ici un mois des avoirs de plus d'un milliard d'euros, a-t-on appris de sources judiciaires.

Le « *patrimoine cumulé* » de sociétés dont M. Wade serait le « *propriétaire* », selon la justice, « *ferait 694 milliards FCFA (1,058 milliard d'euros), selon ceux qui nous accusent* », a déclaré à la presse Me El Hadji Amadou Sall, l'un des avocats de Karim Wade.

« *Ce sont ces éléments qui figurent dans une mise en demeure verbale qui nous a été notifiée* » le 15 mars, a-t-il ajouté après la première audition de son client par le procureur spécial de la Cour de répression de l'enrichissement illicite (CREI).

« *Il est reproché à Karim Wade d'être propriétaire de Dubaï Port World, de la BMCE (Banque marocaine du commerce extérieur) et des sociétés AHS Sénégal, Niger, Jordanie et Ghana. Il serait même propriétaire de l'aéroport de Malabo (Guinée Equatoriale) qu'il gère* », a précisé l'avocat en présence de Karim Wade, qui n'a pas fait de déclaration après une audition de près de deux heures.

Dubaï Port World (DPW) est depuis 2007 le concessionnaire du terminal à containers du port de Dakar, où il a remplacé le groupe français Bolloré. La BMCE est une banque marocaine installée au Sénégal et AHS une société aéroportuaire d'assistance au sol.

« *Karim Wade a un délai d'un mois* » pour justifier ses revenus, a précisé une source proche de l'enquête.